

2019-06

FRACTURES ET TRANSITIONS : RÉCONCILIER LA FRANCE

Face à la situation que connaît la France depuis plus de 6 mois, le CESE a souhaité formuler un début de réponse, conformément à son **positionnement spécifique** et à une **méthodologie innovante**.

D'une part, en tant qu'assemblée de la société civile organisée, le CESE exprime ici la parole forte des corps intermédiaires, traits d'union entre la population et les pouvoirs publics. D'autre part, la méthode suivie pour préparer cet avis a associé, selon des modalités diverses, une commission temporaire constituée de membres du CESE, un groupe citoyen de 26 personnes, la contribution de chacune des 12 formations de travail du CESE et une plateforme de consultation.

L'avis du Cese et la contribution du groupe citoyen diffèrent dans leur principe d'élaboration. Le groupe citoyen exprime l'avis de ses membres ; l'avis du Cese est issu des travaux de la commission temporaire, expression des groupes qui constituent le Conseil. L'avis partage ou intègre un grand nombre de propositions du groupe citoyen.

L'état des lieux dressé dans l'avis confirme des points sensibles souvent relevés, notamment depuis quelques mois. La société française est traversée de **lignes de faille** profondes, entre les riches et les pauvres, entre les inclus et les exclus, entre ceux qui bénéficient d'un monde plus ouvert et ceux qui se sentent enfermés là où ils sont, entre ceux qui décident et ceux pour qui on décide.

En même temps, des **transitions** très fortes sont en cours, démographique, économique, numérique, écologique, qui dessinent pour demain un monde entièrement nouveau et appellent des changements de fond. Ce que nous en ferons ensemble pourra résorber les fractures ou les agrandir.

Ces constats appellent **deux séries de préconisations** : les unes portent sur le contenu des politiques publiques ; les autres dessinent un nouveau pacte par lequel les citoyennes et citoyens seront mieux associés à ces décisions.



Michel Badré

siège au CESE à la section de l'environnement et à la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques où il représente le groupe environnement et nature

Contact :

michel.badré@lecese.fr



Dominique Gillier

siège au CESE à la section du travail et de l'emploi où il représente le groupe CFDT.

Contact :

dominique.gillier@lecese.fr

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

PREMIÈRE SÉRIE DE PRÉCONISATIONS : QUE FAIRE ?

- ✎ Afin de créer plus de richesses et de mieux les partager, le CESE préconise de développer une éducation innovante et réductrice d'inégalités sociales (*Préconisation 1*), de mettre en place un plan pluriannuel de soutien à l'industrie (*Préconisation 2*), de mieux partager les richesses en améliorant le pouvoir d'achat (*Préconisation 3*) et la transparence des rémunérations des dirigeants (*Préconisation 4*), et enfin de refonder la fiscalité pour une meilleure progressivité, plus de solidarité, et la prise en compte des objectifs de développement durable (*Préconisation 5*).
- ✎ Face aux enjeux de la transition écologique et aux fractures territoriales et sociales, il propose de définir des politiques publiques de développement qui soient à la fois durables et solidaires (*Préconisation 6*), dans les domaines des politiques de la vie quotidienne : énergie (*Préconisation 6.1*), logement (*Préconisation 6.2*), mobilité-transport (*Préconisation 6.3*), agriculture et alimentation (*Préconisation 6.4*). Les documents d'urbanisme ou d'aménagement du territoire doivent permettre d'assurer la cohérence territoriale de ces politiques, selon des méthodes d'élaboration plus concertées (*Préconisation 6.5*).
- ✎ L'amélioration des services fournis au public, après un rappel des principes de base des services publics (*préconisation 7*), devrait permettre une offre de soins adaptée à tous les âges et tous les territoires (*Préconisation 8*), un accès au numérique qui ouvre des possibilités nouvelles sans exclure personne (*Préconisation 9*) et un accès de proximité aux services publics du quotidien (*Préconisation 10*).

DEUXIÈME SÉRIE DE PRÉCONISATIONS : COMMENT LE FAIRE ?

- ✎ Les mesures prises ne seront acceptées et appliquées que si les populations concernées peuvent participer à la définition de l'intérêt général et aux décisions qui s'en déduisent. Pour rétablir la confiance, c'est donc le processus d'élaboration des décisions qui est déterminant, autant que les décisions elles-mêmes. Tel est l'objet du **pacte démocratique** préconisé par le Cese. Il se fonde sur des éléments multiples.
- ✎ Le Cese propose qu'un débat spécifique ait lieu après le Grand débat national en cours, portant sur le meilleur équilibre à trouver entre démocratie représentative, représentation des corps intermédiaires et participation des citoyens. Le Cese y apportera les résultats de l'expérience originale conduite pour élaborer le présent avis (*Préconisation 11*).
- ✎ La démocratie devrait être revitalisée par l'élargissement de la participation du public à la préparation des décisions (*Préconisation 12*), et le développement de bonnes pratiques d'expertise, de concertation et de gestion de controverse (*Préconisation 13*).
- ✎ De la commune à l'Europe, une meilleure subsidiarité devrait résulter de projets locaux de territoire co-construits (*Préconisation 14*), et d'un renforcement de la légitimité et des capacités d'action du Parlement européen (*Préconisation 15*).
- ✎ Dans l'entreprise, un contrat social refondé devrait s'appuyer sur une plus large participation des salariés aux instances de gouvernance (*Préconisation 16*) et sur la formalisation de l'expression des salariés sur leur travail (*Préconisation 17*).
- ✎ Enfin, le Cese se veut acteur des évolutions à conduire. Il propose d'associer à ses travaux des personnes tirées au sort (*Préconisation 18*), d'instaurer un droit d'interpellation du Gouvernement et du Parlement (*Préconisation 19*) et d'organiser une contribution régulière de la société civile organisée à l'évaluation des politiques publiques (*Préconisation 20*).